

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENÇA**

Département des
HAUTES-ALPES

Nombre de Conseillers :

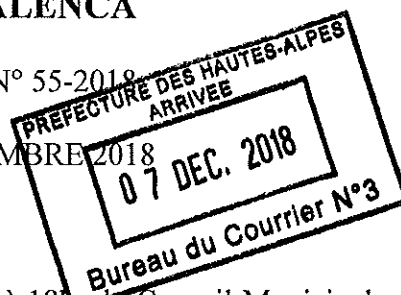
En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

DELIBERATION N° 55-2018

Séance du 13 NOVEMBRE 2018



L'an deux mille dix-huit le mardi 13 novembre à 18h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard.

Absents excusés : Pierre POUILLARD

Absent non excusé : M. FAURE Jean Claude

Objet : Achat d'une contenance de 6000 m² de terrain sur les parcelles de Mme MOYNE Catherine – Plan de Lardier

Le projet d'aménagement de sécurité de l'intersection pour les accès de la voie communale du Plan de Lardier et des deux zones d'activités à partir de la RD 1085 (route à grande circulation/9000 véhicules jour) est par convention sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental et en partenariat avec la communauté d'Agglomération de GAP/TALLARD/DURANCE.

La convention tri partite entre le CD05, la communauté d'Agglomération et la commune de Lardier et Valença est validée par les 3 collectivités. Le Maire rappelle que la commune participe financièrement à hauteur de 53 000€, la communauté d'Agglomération 53 000€ et le Conseil Départemental 394 000 €.

Conformément aux engagements conventionnés la commune de Lardier et Valença a la charge de mettre à disposition le foncier nécessaire, côté sud de la voie communale du Plan de Lardier ; cette emprise est prévue au PLU en application depuis le 01/01/2018.

Le Maire propose l'acquisition d'une superficie foncière de 6000 m² appartenant à Madame Catherine MOYNE, parcelles agricoles irriguées cadastrées D1467/D1321/D1319 et D1028.

Suite aux différents entretiens de ces dernières semaines, Madame MOYNE Catherine est vendeuse compte tenu de l'aspect d'intérêt public de sécurité pour un montant de 9000 €. Les frais de notaire et de géomètre (détachement de cette superficie) sont à la charge de la commune.

En raison de l'intérêt et de la nécessité pour la sécurité des accès aux voies communales à partir de la voie à grande circulation RD 1085, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter dans les conditions ci-dessus cette parcelle à Madame MOYNE Catherine.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout acte relatif à l'achat de cette parcelle d'une contenance de 6000 m2 (compromis, achat, géomètre ..)

Fait et délibéré, le 13 novembre 2018

Le Maire,

Rémi COSTORIER

